

Initiatives parlementaires

Chaque fois que l'on doit effectuer des travaux dans une usine de traitement des eaux d'égout ou un réseau d'aqueduc, il est nécessaire de remonter à la source du problème, c'est-à-dire au réseau d'égout lui-même. Il faut séparer les égouts pluviaux des égouts domestiques, ce qui facilite beaucoup les travaux d'entretien et de réparation. Le projet entrepris dans la région coûtera plus d'un milliard de dollars aux gouvernements régional et municipaux.

Si j'attire votre attention sur ces points, monsieur le Président, c'est que des pressions énormes s'exercent quotidiennement sur nos municipalités pour qu'elles fournissent des services à la place du gouvernement provincial ou fédéral. Dans ce sens-là, quand il est question d'assainissement des eaux ainsi que du besoin d'usines de filtration subventionnées par le gouvernement fédéral, le député d'Ottawa—Vanier sait très bien que, si l'eau n'est pas traitée comme il faut, cela va se répercuter sur la santé des Canadiens.

Quand on sait pertinemment que la santé est l'affaire de tous, tant à l'échelon fédéral que provincial et même municipal, ce n'est que justice que le gouvernement fédéral reconnaisse son rôle et sa responsabilité: il lui incombe de fournir des services dans ce domaine.

À en juger par les interventions éloquentes de mes collègues, je dirais qu'un net consensus se dégage à ce sujet.

• (1950)

En terminant, je demanderais à la Chambre d'adopter à l'unanimité la motion de notre collègue, le député d'Ottawa—Vanier. Je tiens d'ailleurs à le féliciter pour l'excellent travail qu'il a fait dans ce dossier.

[Français]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, l'honorable député d'Ottawa—Vanier a présenté devant cette Chambre une motion qui, à mon point de vue, est remplie de très bonnes intentions. Il veut que les Canadiens et les Canadiennes aient accès à des ressources en eau potable de belle qualité. Je pense que personne ne peut être contre un tel souhait qui est émis par le député d'Ottawa—Vanier.

Toutefois, là où mes réticences vont grandissantes, surtout à la suite du discours qu'il a prononcé, c'est sur la façon avec laquelle il veut atteindre ces moyens. Il voudrait que le gouvernement fédéral, qui est déjà endetté par-dessus la tête,—tout le monde sait que la dette nationale du Canada, du gouvernement fédéral, est maintenant de 400 milliards de dollars—sorte le fouet,

qu'il se flagelle encore plus, qu'il dépense encore plus pour une responsabilité qui ne relève pas du gouvernement fédéral.

Je pense que tous les Canadiens savent pertinemment, y compris le député d'Ottawa—Vanier, que la question de l'assainissement des eaux,—parce qu'il s'agit effectivement d'épuration ou d'assainissement des eaux dans la motion qu'il nous a présentée—relève d'abord et avant tout du pouvoir municipal. Et là-dessus, que ce soit au Québec, en Ontario ou dans n'importe quelle province du Canada, sauf sur les réserves indiennes, cette question-là relève totalement, principalement, directement du pouvoir municipal. La responsabilité de l'assainissement des eaux, que ce soit dans la ville de Shawinigan, dans la municipalité de Saint-Georges-de-Champlain, dans mon comté, ou encore dans la ville d'Ottawa ou dans la ville de Vanier, c'est un pouvoir municipal.

Il existe cependant par-dessus cette structure, étant donné que les municipalités sont des créations des pouvoirs provinciaux, des responsabilités également des provinces. Je prends un cas que je connais très bien, monsieur le Président, soit celui du Québec. Au Québec, il existe ce que l'on appelle la Société québécoise pour l'assainissement des eaux. Cette société opère au Québec depuis les années 1970 et elle a la responsabilité, conjointement avec les municipalités, les villes, les villages et les paroisses du Québec, de réaliser un vaste programme d'assainissement des eaux.

En fait, monsieur le Président, lorsqu'on regarde la situation de près, la Société québécoise d'assainissement des eaux arrive presque à la fin de son mandat. Son mandat était de construire, dans la plupart des régions du Québec, de nouveaux systèmes d'épuration des eaux, et ils l'ont fait dans la grande majorité des cas. Par exemple, à Montréal, de vastes systèmes d'épuration des eaux ont été faits par la ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec.

Dans ma région, dans la circonscription électorale de Saint-Maurice, cela a été fait dans bien des cas. Cela a été fait notamment, il y a une dizaine d'années, entre la ville de Grand'Mère et la Société québécoise d'assainissement des eaux, et les contribuables paient maintenant pour cela. Dans la ville voisine, Shawinigan, cela se fera bientôt. Cela fait une dizaine d'années que l'on attend après cela, mais il y a de l'argent du gouvernement du Québec et des municipalités de Shawinigan et de Shawinigan-Sud qui va être impliqué dans ce projet. Ce qui veut dire que les contribuables de Shawinigan et de Shawinigan-Sud, avec un financement allant jusqu'à 90 p. 100 en provenance de la Société québécoise d'assainis-